PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 1er mai 2023 à 19h30, à laquelle sont présents :

- Monsieur Daniel Braün
- Monsieur Fernand Leclerc
- Monsieur Francis Malenfant
- Madame Audrey Mailhot
- Monsieur Charles Brochu

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que Francesca Lebrasseur, greffière adjointe, sont également présents.

Madame Sylvie Giroux, conseillère du district no 5, est absente et son absence a été motivée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-05-01

Adoption de l'ordre du jour tel que modifié avec dispense de lecture.

La séance est déclarée ouverte à 19h30.

II est.

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu **ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE

l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié avec l'ajout d'une période de questions avant le point 6.

Ordre du jour

- 1. Bienvenue par Monsieur le Maire
- 2. Prise des présences
- 3. Constatation du quorum par Monsieur le Maire qui déclare la séance régulièrement tenue
- 4. Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture
- 5. Adoption des procès-verbaux avec dispense de lecture
 - **5.1** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 avril 2023
 - **5.2** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 24 avril 2023
- 6. Correspondance
- 7. Finances
 - 7.1 Acceptation des comptes à payer
 - 7.2 Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
 - 7.3 Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement
- 8. Administration et affaires courantes

- 8.1 Dépôt du rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle – Année 2022
- 8.2 Autorisation de paiement à l'école de musique du Centre d'art de Richmond dans le cadre du programme « À Cleveland, ça bouge! »
- 8.3 Autorisation de paiement au Centre de ski de fond Richmond-Melbourne dans le cadre du programme « À Cleveland, ça bouge! »
- **8.4** Résolution sur les travaux de cours d'eau projetés à l'embranchement McKenzie
- 8.5 Parc des Générations Acceptation de la soumission d'Eskair pour l'achat des modules de ieux
- **8.6** Conseil Sport Loisir Estrie (CSLE) Adhésion 2023-2024
- 8.7 Conseil Sport Loisir Estrie (CSLE) Autorisation à déposer une demande d'aide financière au programme « En Estrie, ça bouge! »
- **8.8** Achat de pneus d'été pour la voiture KIA Soul 2017
- 8.9 Autorisation de paiement d'une surcharge de carburant demandeur M. Raymond Dunlavey

9. Développement local et régional

10. Urbanisme

- 10.1 Dépôt du second projet de Règlement : Règlement No 595 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 446
- 10.2 Adoption de Règlement : Règlement No 598
 Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 446 visant à encadrer les usages de location à court terme pour les résidences secondaires
- 10.3 Dépôt du second projet de Règlement : Règlement No 599 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 446 concernant les usages autorisés dans la zone R1
- 10.4 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour aliénation et lotissement sur les lots 5 535 932 et 5 535 934 – 286 chemin Saint-Cyr, demandeur Mme Marthe Tremblay
- 10.5 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour aliénation et lotissement sur une partie du lot 6 198 288 avec le lot 5 536 418
- 10.6 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) Motion de remerciement
- **10.7** Comité consultatif d'urbanisme (CCU) Nomination d'un membre
- 11. Voirie
- 12. Rapport des activités du Maire
- 13. Varia
- 13.1 Demande d'appui Fondation Émergence :
 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

13.2 Demande d'appui – Marché Champêtre de Melbourne

14. Période de questions du public

15. Levée de la séance

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-05-02

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 avril 2023 avec dispense de lecture

ll est

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3

avril 2023 soit adopté tel que présenté.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-05-03

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 24 avril 2023 avec dispense de lecture

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire

du 24 avril 2023 soit adopté tel que présenté.

19h32 - Monsieur Martin Lessard, directeur général, procède à un retour sur les questions déposées par certains membres du public lors de la dernière assemblée tenue le 3 avril dernier.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC – 19h34 à 19h55

Les membres du conseil municipal accordent une période de questions en début de séance afin de permettre aux membres du public de poser des questions au sujet d'un projet visant la zone AF13.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-05-04

Acceptation des comptes à payer

ll est.

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland

accepte les comptes à payer au montant de 31 546,55 \$ tel que présenté aux membres du

conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-05-05

Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport

II est

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE

la municipalité du Canton de Cleveland accepte les dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport pour un montant de 71 977,49 \$ auquel s'ajoute le total des chèques émis 2343,50 \$, le tout tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-05-06

Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

PROPOSÉ par Monsieur Francis Malenfant

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE

la municipalité du Canton de Cleveland accepte les salaires, DAS et des frais de déplacement au montant de 45 \$ tel que

présenté aux membres du conseil.

INFORMATION NUMÉRO 2023-05-07

Dépôt du rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle

Le directeur général, M. Martin Lessard, procède au dépôt du rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle pour l'année 2022 tel qu'exigé à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-05-08

Autorisation de paiement à l'école de musique du Centre d'art de Richmond dans le cadre du programme « À Cleveland, ça bouge!»

CONSIDÉRANT

la résolution numéro 2023-01-14 adoptée lors de la séance du conseil municipal du 16 ianvier dernier;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité du Canton de Cleveland a déterminé qu'elle aiderait financièrement les utilisateurs de l'école de musique du Centre d'art de Richmond à raison de 30% des frais d'inscription au de cours de musique ou de chant, et ce, jusqu'à un maximum de 1 350,00 \$;

Il est.

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER le directeur général à effectuer un paiement

de 423 \$ à l'école de musique du Centre

d'art de Richmond.

QUE les crédits nécessaires aux fins de la présente

résolution soient pris au poste budgétaire : 02-

701-50-999 « Loisirs – Autres ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-05-09

Autorisation de paiement au Centre de ski de fond Richmond-Melbourne dans le cadre du programme « À Cleveland, ça bouge! »

CONSIDÉRANT

la résolution numéro 2023-01-14 adoptée lors de la séance du conseil municipal du 16 janvier dernier;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité du Canton de Cleveland a déterminé qu'elle aiderait financièrement les utilisateurs du Centre de ski de fond Richmond-Melbourne à raison de 50% sur la location des équipements et à l'accès aux sentiers pour une journée individuel ou familial, et ce, jusqu'à un maximum de 1 350,00 \$;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER le directeur général à effectuer un paiement

de 585,50 \$ au Centre de ski de fond

Richmond-Melbourne.

QUE les crédits nécessaires aux fins de la présente

résolution soient pris au poste budgétaire : 02-

701-50-999 « Loisirs – Autres ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-05-10

Résolution sur les travaux de cours d'eau projetés à l'embranchement McKenzie

ATTENDU QUE

le propriétaire du lot 5 535 264 dans la municipalité du Canton de Cleveland a déposé le 11 octobre 2022 une demande de travaux pour retirer des sédiments dans un cours d'eau, soit l'embranchement McKenzie;

ATTENDU QUE

le Comité administratif de la MRC du Val-Saint-François a pris connaissance du dossier présenté par madame Julie Poulin, lequel mentionne que les motifs du demandeur sont de rétablir l'écoulement de l'eau du cours d'eau, par curage, pour minimiser les pertes de revenus agricoles;

ATTENDU QUE

des dispositions sont prévues à la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre C-47.1), ci-après citée (L.C.M.), en matière de cours d'eau;

ATTENDU QUE

la MRC du Val-Saint-François a adopté une Politique relative à la gestion des cours d'eau, ci-après citée (la Politique);

ATTENDU QUE

ce type de travaux est considéré comme l'entretien de cours d'eau selon la Politique;

ATTENDU QUE

ces travaux sont dus en partie à une négligence observée par un professionnel sur ce terrain: Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la répartition des dépenses relatives à

l'intervention demandée soit faite au mètre

linéaire.

QU' une réunion avec le demandeur soit

organisée pour l'informer de la méthode de

répartition des dépenses.

QUE la municipalité demande à la MRC de

prendre en charge la gestion des travaux d'entretien du cours d'eau conformément à

sa Politique.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-05-11

Parc des Générations – Acceptation de la soumission d'Eskair Aménagement inc. pour l'achat des modules de jeux

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal à procéder à

l'aménagement du Parc des Générations sur

le chemin de la Rivière ;

CONSIDÉRANT QU' à l'intérieur du projet il est prévu une zone de

jeux pour enfants;

CONSIDÉRANT la soumission No E-2023008 de la compagnie

Eskair Aménagement inc. pour l'achat de

modules de jeux;

II est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland

accepte la soumission d'Eskair Aménagement inc. au montant de 21 369,81 \$ plus les frais de transport et les taxes

applicables.

QUE les fonds nécessaires soient puisés à même

le surplus accumulé.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-05-12

Conseil Sport Loisir Estrie (CSLE) – Adhésion 2023-2024

II est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland

adhère à la campagne d'adhésion 2023-2024 – Soyez complices du développement et de la relance du loisir, du sport et du plein air estriens! du Conseil Sport Loisir de l'Estrie au

coût de 100 \$;

DE MANDATER M. Herman Herbers et M. Francis Malenfant

comme délégués de la Municipalité du Canton de Cleveland pour participer à l'assemblée générale annuelle, qui aura lieu le 8 juin 2023 à 19h, en formule hybride. **DE MANDATER** Mme Francesca Lebrasseur, adjointe

administrative, comme personne-ressource qui aura la charge du compte *Qidigo* et des

inscriptions à de futures activités.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-05-13

Conseil Sport Loisir Estrie (CSLE) – Autorisation à déposer une demande d'aide financière au programme « En Estrie, ça bouge! »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland

souhaite déposer un projet dans le cadre du programme « En Estrie, ça bouge! » auprès

du CSLE;

CONSIDÉRANT QUE le CSLE octroi un montant maximum de 4 000

\$ par organisme;

CONSIDÉRANT QUE le CLSE soutient jusqu'à 90 % des dépenses

admissibles des projets retenus;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à assumer un

minimum de 10 % des dépenses admissibles ainsi que toutes les dépenses non admissibles;

CONSIDÉRANT QUE la période de dépôt pour les projets été-

automne 2023 est du 21 avril au 19 mai 2023;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

D'AUTORISER la Municipalité du Canton de Cleveland à

procéder au dépôt d'une demande d'aide financière auprès du CSLE dans le cadre du

programme « En Estrie, ça bouge! ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-05-14

Achat de pneus d'été pour la voiture KIA Soul 2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland

possède une voiture KIA Soul 2017 et que celle-ci nécessite de nouveaux pneus d'été;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité procède à l'achat de quatre

(4) pneus d'été auprès de la compagnie Dyson et Armstrong d'une somme totale de

610.67 \$ plus les taxes applicables.

QUE les crédits nécessaires aux fins de la présente

résolution soient pris au poste budgétaire : 02-320-25-528 « Unité – Voiture électrique KIA

Soul - 2017 ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-05-15

Autorisation de paiement d'une surcharge de carburant – demandeur M. Raymond Dunlavey

CONSIDÉRANT la demande de M. Raymond Dunlavey à

l'effet de lui accorder une surcharge de carburant compte tenu de l'évolution à la hausse des prix de cette matière première;

II est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün **ET RÉSOLU UNANIMEMENT** :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland

accepte de payer la surcharge de carburant

au montant de 517,38 \$.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-05-16

Dépôt du second projet de Règlement : Règlement No 595 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 446

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité du Canton de

Cleveland a adopté, le 6 septembre 2005, le Règlement de zonage numéro 446 et que ce règlement est toujours en vigueur sur le territoire

de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la loi, de

modifier ce règlement;

ATTENDU QUE le conseil souhaite apporter des modifications aux

dispositions de ce règlement afin :

A. D'uniformiser la terminologie du Règlement de zonage numéro 446 avec celle du Règlement sur l'épandage des boues numéro 379 et du Règlement sur les permis et certificats numéro 451 de la Municipalité;

- B. De modifier les distances séparatrices à respecter dans le cas d'épandage et de stockage de matières résiduelles fertilisantes sur le territoire de la Municipalité;
- C. De prévoir des amendes plus élevées dans le cas de contravention aux dispositions du Règlement de zonage numéro 446 relatives à l'épandage et à l'entreposage de matières résiduelles fertilisantes.

ATTENDU QU' aux fins de modifier les distances à respecter

dans le cas d'épandage et de stockage de matières résiduelles fertilisantes sur le territoire de la Municipalité, la loi prévoit l'adoption d'un premier projet de règlement puisque certaines de ces modifications seront soumises à l'approbation des personnes

habiles à voter;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été

régulièrement donné lors d'une séance du conseil tenue le 16 janvier 2023 indiquant que le Règlement numéro 595 modifiant le Règlement de zonage 446 serait présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure;

ATTENDU QUE le premier projet de Règlement a été adopté

lors de la séance du conseil municipal tenue le 6 mars 2023 et qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 3 avril 2023; ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation a

permis de recevoir les commentaires de certains citoyens et que le conseil municipal souhaite apporter certaines modifications au

premier projet de Règlement;

POUR TOUTES CES RAISONS,

II est.

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

D'ADOPTER le second projet de Règlement numéro 595

modifiant le Règlement de zonage numéro 446, avec modifications et dispense de

lecture.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-05-17

Adoption de Règlement : Règlement No 598 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 446 visant à encadrer les usages de location à court terme pour les résidences secondaires

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Cleveland a

adopté un règlement régissant le zonage sur

son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

permet à une municipalité de modifier ce

règlement;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions concernées par le présent

projet de règlement restreignent les initiatives

de certains citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal trouve pertinent de

procéder à la modification de son règlement de zonage no. 446 afin d'y apporter certains

ajustements;

CONSIDÉRANT QUE la modification proposée est conforme aux

objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 6 mars 2023, un

avis de motion du Règlement numéro 598 a été dûment donné par le conseiller monsieur Charles Brochu et le premier projet de

Règlement déposé;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a

été tenue le 3 avril 2023 dernier sur le premier

projet de Règlement numéro 598;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de Règlement numéro 598 a

été adopté par le conseiller, monsieur Charles Brochu, à la séance du 3 avril 2023;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Francis Malenfant

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Règlement numéro 598 modifiant le

Règlement de zonage numéro 446 visant à

encadrer les usages de location à court terme pour les résidences secondaires soit adopté sans changements et avec dispense de lecture.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-05-18

Dépôt du second projet de Règlement : Règlement No 599 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 446 concernant les usages autorisés dans la zone R1

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland a

adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son

territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

permet à une municipalité de modifier ce

Règlement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande afin de

permettre les résidences bi familiales jumelées dans la zone R1, sur le chemin

Durocher;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est favorable à

permettre cet usage dans la zone R1;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 3 avril 2023, un

avis de motion du Règlement numéro 599 a été dûment donné par la conseillère madame Audrey Mailhot et le premier projet

de Règlement déposé;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a

été tenue le 1er mai 2023 dernier sur le premier

projet de Règlement numéro 599;

II est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER le second projet de Règlement numéro 599

modifiant le Règlement de zonage numéro 446 concernant les usages autorisés dans la

zone R1 avec dispense de lecture.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-05-19

Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour aliénation et lotissement sur les lots 5 535 932 et 5 535 934 – 286 chemin Saint-Cyr, demandeur Mme Marthe Tremblay

CONSIDÉRANT QUE madame Marthe Tremblay a déposé

une demande afin de détacher et vendre 2 lots à ferme ALSUM SENC;

CONSIDÉRANT QUE la dimension des lots est de 17.70

hectares (lot 5 535 932) et 16.43 hectares (5 535 934) et que ceux-ci seront aliénés à la propriété contiguë;

CONSIDÉRANT QUE la dimension totale de la propriété de

madame Tremblay est de 76.40 hectares et que la superficie en culture sera de plus de 40 hectares

après la vente;

CONSIDÉRANT QUE l'acquéreur est une propriété agricole

et le 34.13 hectares sera exploité à

des fins agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte la réglementation

de lotissement de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'aura pas d'impacts

négatifs sur le milieu agricole;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'APPUYER la demande d'aliénation et

lotissement des lots 5 535 932 et

5 535 934.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-05-20

Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour aliénation et lotissement sur une partie du lot 6 198 288 avec le lot 5 536 418

CONSIDÉRANT QUE ferme Lussier Belgians, propriétaire du

lot 5 536 418 désire acquérir une partie de la propriété des Entreprises M.A. Petit inc., partie de lot 6 198 288;

CONSIDÉRANT QUE ferme Lussier Belgians est propriétaire

de 4814.3 m2 et souhaite acquérir une partie du lot 6198288 de 6,5

hectares contigus;

CONSIDÉRANT QUE le vendeur conserve une superficie

de terre agricole de 100.4 hectares;

CONSIDÉRANT QUE cette transaction permettrait à ferme

Lussier Belgians de poursuivre et développer leur élevage de chevaux et la production d'autres produits agricoles pour la mise en marché

locale;

CONSIDÉRANT QU' une autorisation de la CPTAQ est

nécessaire puisque Les Entreprises M.A. Petit inc. conserveraient des lots contigus à la superficie qui serait

cédée;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'aura aucun impact

négatif sur l'homogénéité de la communauté et sur la possibilité d'utilisation à des fins agricoles les lots

avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne contrevient à

aucun règlement en vigueur sur le

territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

II est.

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'APPUYER la demande d'aliénation et

lotissement du lot 6 198 288-P.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-05-21

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Motion de remerciement

CONSIDÉRANT QUE Mme Orlane Panet s'est portée volontaire

pour siéger au comité consultatif d'urbanisme de la municipalité du Canton

de Cleveland;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland

procède à une motion de remerciement auprès d'un ancien membre du CCU, à

savoir:

- Orlane Panet

DE TRANSMETTRE une lettre de remerciement à Mme Panet

pour avoir participé, à titre de membre au

sein du CCU, de la municipalité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-05-22

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Nomination d'un membre

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland à la

suite d'un appel de candidatures auprès des citoyens via le journal municipal « Le Jaseur », a reçu quatre (4) candidatures pour être membre du Comité consultatif d'urbanisme

(CCU);

CONSIDÉRANT le poste de membre actuellement vacant

au sein du CCU;

II est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland

procède à la nomination d'un nouveau membre, le tout pour un mandat de 2 ans selon l'article 5 et 6 du Règlement No 581 en

vigueur, à savoir :

- Madame Raphaëlle Lemelin

QUE le présent mandat soit valide du 1 er mai 2023

au 30 avril 2025.

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland

transmet une lettre de remerciement aux candidat(e)s non retenus afin de souligner son appréciation envers eux pour avoir porté leur candidature auprès de la

municipalité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-05-23

Demande d'appui – Fondation Émergence : Journée internationale contre l'homophonie et la transphobie

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de

la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la

base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes

et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure

inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans

la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la journée internationale contre

l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès

2003;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation

Émergence dans la tenue de cette journée;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCLAMER le 17 mai journée internationale contre

l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-05-24

Demande d'appui - Marché Champêtre de Melbourne

CONSIDÉRANT QUE le Marché Champêtre de Melbourne est un

lieu de rassemblement de la communauté et

des touristes;

CONSIDÉRANT QUE les individus y trouvent une offre qui reflète la

richesse de notre terroir;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation fête les 20 ans de la Foire du

Marché Champêtre de Melbourne;

ll est.

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland

appuie la demande d'aide financière du Marché Champêtre de Melbourne à la

hauteur de 500 \$.

QUE les crédits nécessaires pour la réalisation de

la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-701-90-790 « Autres dépenses

- Dons ».

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE

Monsieur le Maire Herman Herbers fait mention au conseil municipal des activités qui se sont produites depuis son dernier rapport d'activités.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC - 20h12 à 20h37

Les citoyens pouvaient soumettre leur question par courriel avant 19 heures le 3 avril 2023.

Aucune question n'a été reçue par courriel.

Les questions des citoyens présents ont été entendues et répondues par les membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-05-25

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc **ET RÉSOLU UNANIMEMENT** :

QUE

la séance soit levée à 20h37.

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement no 553 sur le contrôle et le suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, lors de la séance du Conseil municipal du 6 aout 2018, le tout en conformité avec les articles 165.1, 176.4, 960.1 et 961 du Code municipal.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 2e jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-trois.

Herman Herbers, Maire	
Martin Lessard Greffier-trésorier	